

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif à transmettre au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

IMPORTANT ! Ce document doit être complété et retourné au SPANC avant tout commencement de travaux. Une attestation de conformité sera envoyée au propriétaire et sera obligatoire pour la réception du chantier par le SPANC.

Nature du projet : Permis de construire N°
 Déclaration Préalable N°
 Réhabilitation de l'assainissement

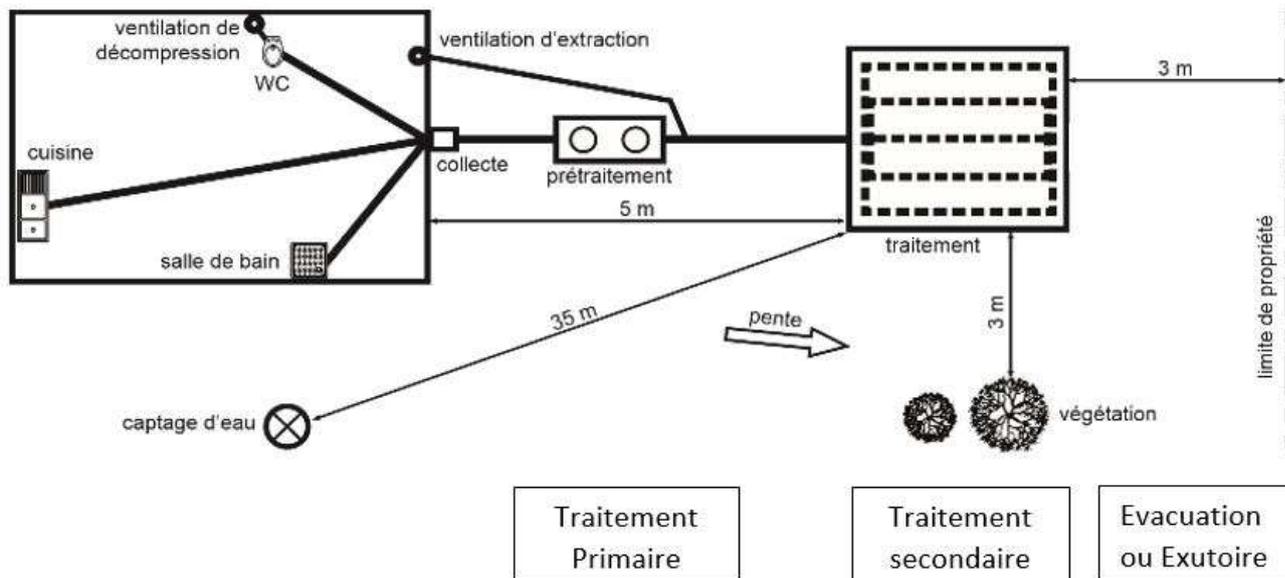
Cadre réservé à l'administration

Date arrivée SPANC		
PRJ		
ID		
Dossier Complet	OUI	NON

Composition du dossier et pièces à envoyer au SPANC

1. La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée
2. Un plan de situation – carte topographique (échelle de 1/25000 à 1/5000)
3. Un plan de masse (échelle de 1/500 à 1/200) précisant :
 - La position de l'habitation (future et existante), des limites de propriété et des habitations voisines
 - L'emplacement des ouvrages d'assainissement non collectif
 - La position des captages d'eau (puits), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 35 m
 - Le sens de la pente du terrain
 - Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'évacuation des eaux
4. Un plan de coupe au 1/200 côté depuis la sortie des eaux usées de la maison jusqu'à l'évacuation des eaux par infiltration ou par un exutoire (*ce plan a pour but d'éviter le cas échéant la mise en place d'une pompe de relevage*)

Exemple de plan type à fournir :



Choix et dimensionnement du dispositif d'assainissement

(voir le guide de l'Assainissement Non Collectif - téléchargeable sur www.lacharente.fr)

ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement (Traitement primaire) et d'un dispositif de traitement (Traitement secondaire).

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain. En cas de terrain difficile ou de contraintes de place, une étude de filière à la parcelle pourrait être demandée.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans ou à proximité de la filière d'assainissement.

Demandeur / Propriétaire

Nom et prénom des propriétaires

Si personne morale indiquer :

Raison sociale / numéro de SIRET/ nature juridique

Adresse d'envoi des documents

Commune Code postal

Tél. Adresse mail

Date et lieu de naissance

Si différent du propriétaire (Joindre un justificatif)

Nom du demandeur ou Raison sociale

Adresse

Commune Code postal

Tél. Adresse mail

Si l'adresse d'envoi et de facturation est différente de celle du propriétaire, merci de bien vouloir le signaler

Lieu d'implantation des travaux

Rue ou lieu-dit

Commune Code postal

Parcelle(s) cadastrale(s) Section N° Superficie totale de la parcelle

Alimentation en eau potable Réseau d'eau public Puits privé

SEMEA PDC : ou Numéro de compteur (VEOLIA ou AGUR ou SAUR) :

Caractéristiques des locaux

Maison d'habitation individuelle

Habitation principale Habitation secondaire Location Immeuble collectif : nb de logements

Nombre de pièces principales Nombre de chambres

Nombre d'habitants

Autres types de locaux (camping, gîtes, bureau, etc.)

Nombre de personnes fréquentant l'établissement

Caractéristiques du terrain (joindre étude géotechnique ou de filière le cas échéant)

Pente du terrain Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale Sable Roche calcaire Roche granitique Argile

Observations :

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1m du fond du système d'assainissement prévu ? Oui Non

Existe-t-il un captage d'eau (puits...) dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement prévu ? Oui Non

Si oui : - est-il déclaré en mairie ? Oui Non

- est-il utilisé pour la consommation humaine ? Oui Non

Installateur du dispositif d'assainissement non collectif

Nom : Tél. :
Adresse :

Choix de la filière d'assainissement non collectif

(voir le guide de l'Assainissement Non Collectif)

Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière.

La responsabilité du choix de la filière incombe au propriétaire, sauf si une étude particulière de filière d'assainissement non collectif à la parcelle a été réalisée. Dans ce cas, joindre le rapport d'étude.

1) Dispositif de prétraitement ou traitement primaire ⁽¹⁾

- Fosse toutes eaux Volume : m³
- Préfiltre
- Bac dégraisseur (facultatif) Volume : litres
- Chasse à auget oui - non
- Autre (joindre un descriptif du dispositif)

2) Ventilations des ouvrages

- Ventilation primaire diamètre 100 mm
- Ventilation secondaire diamètre 100 mm avec extracteur statique ou éolien

3) Dispositif de traitement ou traitement secondaire ⁽¹⁾

Sol perméable (infiltration dans le sol)

- Tranchées d'épandage Longueur : m Nombre de tranchées :
- Lit d'épandage Surface : m²
- Filtre à sable vertical non drainé Surface : m²

Sol imperméable

- Filtre à sable vertical drainé Surface : m²

Sol avec remontées de nappe ou sol inondable

- Tertre d'infiltration

Surface à la base : m² et surface au sommet : m² Semi-enterré : Oui Non

Autre filière (Joindre un descriptif du dispositif ainsi que le n° d'agrément et le nbre d'EH (Equivalents habitants) ⁽¹⁾):

.....

4) Evacuation des eaux épurées

Choisir type d'exutoire (tranchées d'infiltration, cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales ...) ⁽²⁾ :

.....

5) Relevage éventuel

Nécessité d'une pompe de relevage : Oui Non Nombre de pompes :

Emplacement de(s) la pompe(s) : avant prétraitement sortie prétraitement après traitement

⁽¹⁾ Indiquer le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

⁽²⁾ Dans le cas d'un rejet hors de la propriété objet de la présente demande, une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire devra être transmise au SPANC et une étude de filière à la parcelle sera demandée.

Engagement

Le propriétaire ou le mandataire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif 48H avant le début des travaux et avant le remblayage des dispositifs,**
- payer la redevance selon les tarifs fixés par délibération,
- avoir pris connaissance du règlement du service.

Fait à, le

Signature du propriétaire ou du mandataire obligatoire

Précédée de la Mention « Lu et approuvé »

Entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boue représente 50 % de son volume utile.

Le préfiltre doit être vérifié et nettoyé au moins une fois par an.

L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une **attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse,
- l'adresse de l'habitation,
- le nom de l'occupant ou du propriétaire,
- la date de la vidange,
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.

Pour les **filières agréées**, leur entretien est inscrit dans le guide des usagers noté sur l'agrément.